

LA POLITIQUE HANDICAP DE L'IRSN



L'IRSN ET LE HANDICAP

La politique
de l'IRSN
en faveur
de l'emploi
et la formation
des personnes
en situation
de handicap

Depuis 2008, l'IRSN s'est engagé dans une politique volontariste et durable visant à favoriser l'insertion, l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap.

Cette décision s'est concrétisée par la signature d'un accord, qui a été renouvelé pour la 4ème fois en mars 2018 et court sur une période de trois ans.

Dans le cadre de ce nouvel accord, l'IRSN s'est engagé à atteindre un taux global d'emploi de travailleurs handicapés au moins à hauteur de 3,65% de l'effectif et à développer le recours à la sous-traitance dans le secteur protégé à hauteur de 18,5 unités bénéficiaires, tout en conservant l'ambition de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% de l'effectif total.

La Mission Prévenance handicap

Prévenance handicap est en charge de piloter et de mettre en œuvre le plan d'actions défini par l'accord. Elle est composée d'un pilote coordonnateur de mission et de trois référents handicaps locaux.

[Les objectifs assignés à la mission sont :



L'information
sur l'avancée des
actions concernant
la politique handicap



La sensibilisation
des salariés au sujet
du handicap



Le recrutement
et le maintien
dans l'emploi



L'accès à la formation
des personnes en
situation de handicap



La compensation
en aménageant
lorsque cela est
nécessaire le poste
et l'environnement
de travail



Le recours au
secteur adapté
et protégé

LA TYPOLOGIE DES HANDICAPS



Le handicap physique

Les déficiences motrices, les lésions de la moelle épinière, les myopathies...



Le handicap sensoriel

Les déficiences auditives, surdit , d ficiences visuelles, c cit ...



Le handicap mental

Implique une d ficiency de niveau du d veloppement intellectuel : Trisomie 21, Syndrome de l'X fragile...



Le handicap psychique

Les d ficiences psychiques, schizophr nie, n vroses, troubles bipolaires...



Le handicap cognitif

Troubles sp cifiques du langage tels que la dyslexie, la dysphasie, dyspraxie, les troubles de l'attention, de la m moire...



Le polyhandicap

Correspond   l'association de d ficiences motrices et intellectuelles entra nant une restriction extr me de l'autonomie.

Les 6
cat gories de
handicap
reconnues par
la loi du 11
f vrier 2005